



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

JORF n°0175 du 18 juillet 2020
texte n° 35

Décision du 10 juillet 2020 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR: AGRT2017685S

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2020/7/10/AGRT2017685S/jo/texte>

Par décision du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 10 juillet 2020, SGS - ICS, 29, avenue Aristide-Briand, 94110 Arcueil, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime pour une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente décision au Journal officiel de la République française.